

222

... d'enregistrement et Claude Préaud
propriétaire à Beaujeu - (Signé): Leclerc,
Delafond, Esparvier, Préaud, Janson -
Enregistré à Beaujeu le 13 décembre 1809. 77

Le Conseil approuve cet acte et rend
justice éclatante au zèle, au désintéressement et
à la générosité de M. Leclerc. ①

22 mai 1813 - Pierre Delafond, maire
rapporte au Conseil municipal que Pierre Leclerc,
desservant des communes de Régnié-Durette, réclame
une somme de 500 francs qui serait payée
annuellement par les deux communes pour lui
tenir lieu des logements que lui doivent les communes.
Le Conseil approuve - Dans la même séance
une somme de 260 francs du fond de non valeur
de 1812, accordée à la Commune de Régnié
par arrêté du Préfet, est distribuée à 100 personnes
conformément au vœu du conseil municipal.

Aucune réunion n'est mentionnée
pendant l'année 1814. ②

16 février 1815 - Le Conseil municipal
de Régnié prête serment de fidélité au Roi (page 316)

... fut chaque n'ayant pas été acceptée régulièrement avec l'autorisation
du vivant du donateur - Voir page 228 le testament du curé Leclerc.
de Lyon (9 mars 1814) les Autrichiens occupèrent toute la région. Des soldats
séjournèrent à Régnié pendant plusieurs semaines
de Napoléon 1^{er} eut lieu le 6 avril 1814 - La 1^{re} Restauration dura du 6 avril
mars 1815 - Les Cent Jours (20 mars 1815 au 28 juin 1815) - La 2^e abdication de Napoléon se fit
1815.

15 mai 1816 - 116^e Pierre Delafond est élu 223.
maire par 46 voix sur 67 votants et Jean Baptiste
Bonchamin adjoint par 38 voix sur 67 votants,
en vertu de l'arrêté du préfet du 6 courant,
du décret impérial du 30 avril dernier et de la
loi du 14 décembre 1789. L'assemblée a lieu
sous la présidence de Nicolas Durieu; le
secrétaire est Jean Vermy; les 3 scrutateurs
sont: La pierre, Durieu fils et Ferroud.

24 mars 1816 - Séance du Conseil municipal -
Un arrêté préfectoral des 16 décembre et 14 février
ordonne la nomination d'un garde-champêtre
dans chaque commune. Le Conseil dit que la
commune n'ayant pas de bois à garder, sa
surface étant peu étendue, elle ne peut avoir
à elle seule un garde. Le maire dit qu'il
s'est entendu avec les maires de Durette et
de Lantignié pour un garde commun. Le
sous-préfet autorise cette réunion. Joseph
Méra, militaire en retraite, accepte cette
fonction moyennant 260 F par an. Il gardera
en outre, gratuitement, des fonds en luzière de Lercie,
luzière limitée au midi par l'Arrière,
au matin par chemin ferré de Frages
à Orenas, de bize par Régnie, de soir
par Durette.
L'intérêt foncier de Régnie étant de 855⁹/₁₀₀,

la commune payera	224
la commune pour un impôt foncier de 7654 ^f 15	payera 112 ^f 47
la commune pour un impôt foncier de 3502 ^f 49	payera 101 ^f 08
	46 ^f 15
Total	260 ^f

31 Janvier 1817 - Installation et prestation de serment de Pierre Delafort, maire, Benoît Dumoulin, adjoint, nommés par arrêté du Préfet du 16 Janvier dernier.

Les propriétaires portés au registre des redevances sont: Daignefere Alexandre, Delafort Philibert, Delafort Pierre, Dumoulin Benoît, Durieu Nicolas, Moncharin Jean Baptiste, Tingu Antoine. ^①

23 août 1817 - Le Conseil municipal délibère sur l'emploi à faire de la rente de l'emprunt de 100 millions. Dit qu'il conviendrait de vendre les bons de liquidation de l'emprunt de 100 millions, liquidés à la somme de 300^f89^c qui doivent rentrer à la commune et d'en employer le produit au remboursement des réquisitions spéciales montant à 1980^f85^c faites sur les principaux propriétaires de la commune pour fournir au besoin des troupes étrangères en 1814. - L'emploi de

la Charte octroyée par le roi Louis XVIII en 1814, les électeurs étaient censitaires, le cens étant déterminé par le payement d'un minimum de taxes. Pour être électeur il fallait avoir 30 ans et payer une contribution directe. La Charte conservait l'organisation administrative du Consulat.

225

accident sera l'objet d'une autre délibération.

Il n'y a aucune délibération
page au 24 mars 1822.

24 mars 1822 - Durieu, du Souzy, maire de
Quincé, commissaire provisoire chargé d'administrer
la commune de Régné installe Benoît Dumoulin
comme maire de Régné, nommé par arrêté
préfectoral du 11 mars 1822.

18 mars 1823 - Installation de l'adjoint
Jean Témay nommé par arrêté préfectoral du
23 février 1823.

29 octobre 1844 - Le Conseil municipal
et les plus imposés protestent contre l'établissement
d'un vicaire à Régné qu'ils trouvent
inutile. La population est évaluée à
900 âmes. (voir le texte de cette délibération page 290)

15 novembre 1829. Commission pour
l'exécution des travaux des chemins:
Gaudet, aux Fiots; Témay au Fay de Bulliat;
Demont à la Ronce; Monchanin aux
Chastys; Delafont à la Grange Bayot;
Badet, Cartillier.

19 novembre 1837. Le conseil
municipal accepte un don de grains
fait aux pauvres de Régné par
testament de Pierre Delafont aîné.

Testament olographe du 26 novembre 226
1836, reçu M^e Charveriat notaire à
Lyon.) [1]

5 février 1841 - le conseil municipal
reçoit un don de grains de 50 boisseaux
(moitié blé froment, moitié seigle) fait
par M^{me} Louise Duchamp, veuve
Philibert Delafont par son testament
reçu M^e Lafont, notaire à Lyon
le 5 juillet 1839. [2]

Le 29 septembre 1843, M. Chinard
Dieu, propriétaire-rentier est
nommé maire de Régnie en
remplacement de M. Ceillard -
M. Vernay Jean est nommé adjoint.
Ils prêtent serment le 15 octobre 1843. Le
18 novembre 1843 M. Durand Barthélemy
est nommé adjoint en remplacement de
M. Vernay qui n'a pas accepté. Il prête
serment le 3 décembre.

Le 17 avril 1848, le citoyen Jules Durieu

M^{me} Pierre Delafont, aîné, voir page 242.

M^{me} Louise Duchamp, veuve Philibert Delafont voir page 244.